

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort de France, le 19 décembre 2022



Crédit : Audrey GINEAU - Office français de la biodiversité

Retour sur le dernier conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique

Le dernier conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique s'est tenu vendredi 16 décembre dans la ville de Sainte-Luce, sous la présidence d'Olivier Marie-Reine.

Il a abordé les points, à l'ordre du jour, suivants :

- Avis sur les critères et modalités d'attribution des concours financiers de l'OFB aux opérations définies au plan de gestion du Parc
- Modification du règlement intérieur
- Création de la commission pêche professionnelle et aquaculture durables
- Point d'information IFRECOR : état de santé des coraux et gouvernance de l'IFRECOR.
- Retour sur le séminaire mouillage et la commission nautisme
- Point d'information sur le renouvellement du Conseil de gestion en 2023

Avis sur les critères et modalités d'attribution des concours financiers de l'OFB aux opérations définies au plan de gestion du Parc

Il a été demandé aux membres du conseil de gestion de se prononcer sur les modalités et les critères qu'ils souhaitent retenir pour soutenir financièrement, par le biais de subventions, les opérations qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Parc naturel marin de Martinique.

Dans ce cadre-là, les projets susceptibles d'être financés portent sur :

- L'acquisition de connaissance dans les domaines des patrimoines naturels et culturels et des usages
- La mise en œuvre d'actions de mobilisation citoyenne et d'éducation à l'environnement marin ;
- L'évolution des pratiques vers des pratiques compatibles avec la sensibilité des habitats et des espèces marines
- Des actions de réduction des pressions sur les milieux naturels marins ;
- La structuration des filières socio-professionnelles liées au milieu marin.

Modification du règlement intérieur

Lors de la réunion du 14 novembre 2018, les membres du conseil de gestion ont adopté le règlement intérieur du conseil de gestion. Ce règlement permet de cadrer le fonctionnement des instances de gouvernance du Parc naturel marin de Martinique.

Afin de faciliter les modalités de délibération et de vote du conseil de gestion, il a, notamment été proposé de modifier l'article 9 du règlement intérieur afin d'organiser des réunions et des votes à distance.



Crédit : Audrey GINEAU - Office français de la biodiversité

Création de la commission pêche professionnelle et aquaculture durables

La pêche représente un secteur d'activité important pour la Martinique en termes d'emplois, de chiffre d'affaires, et surtout de ressources alimentaires pour la population.

Bien que la filière affronte un certain nombre de difficultés depuis plus d'une dizaine d'années, elle est indispensable culturellement, socialement et économiquement pour l'île, et doit permettre de plus en plus d'assurer une consommation en circuits courts en cohérence avec les politiques de transition écologique.

Elle figure comme une priorité pour le Parc naturel marin de Martinique, puisqu'une orientation de gestion lui est dédiée (Soutenir la pêche côtière artisanale et l'aquaculture), ainsi que 8 sièges (soit 15%) au sein du conseil de gestion.

La volonté des représentants de la pêche a été de créer une commission officielle au sein du conseil de gestion afin d'accompagner les projets dédiés dans leur suivi et mise en œuvre à travers des échanges techniques réguliers.

La commission pêche professionnelle et aquaculture durables est ainsi composée des membres suivants :

- Un représentant de la Direction de la Mer
- Un représentant de la Collectivité Territoriale de Martinique
- Un représentant de l'association des Maires
- Quatre représentants des pêcheurs professionnels
- Un représentant d'une association de protection de l'environnement
- Un représentant de l'IFREMER

Retour sur le séminaire mouillage et la commission nautisme

Deux séances de travail ont été organisées au cours des 6 derniers mois, grâce auxquels différentes pistes d'actions ont pu être identifiées, afin d'améliorer le mouillage en Martinique :

- La spatialisation des usages avec identification de zones de moindre contrainte (interdiction, quiétude...)
- La poursuite des réflexions autour des pouvoirs de police des différents acteurs (communes EPCI, action de l'Etat en mer)
- La poursuite de la concertation (autour des projets locaux, à travers la commission Nautisme du PNM...)

La commission nautisme du Parc naturel marin de Martinique a quant à elle, émis différentes perspectives de travail :

- La poursuite des réflexions à une échelle globale vers une stratégie mouillage à l'échelle de l'Aire marine protégée (définition des besoins, choix politiques territoriaux)
- La mise en place d'outils administratifs, techniques voire juridiques adéquates
- La mise en place d'un observatoire dédié permettant d'obtenir des données fiables sur les pratiques
- Le soutien à la filière afin d'en faire une source d'employabilité sur le territoire

Point d'information sur l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens, IFRECOR

L'IFRECOR élabore la stratégie nationale pour la protection des récifs coralliens et les écosystèmes associés et la déclinaison en programme d'actions quinquennal.

Le dernier suivi des récifs coralliens de Martinique a révélé une dégradation lente mais continue des récifs coralliens de Martinique depuis plusieurs décennies avec les conclusions globales suivantes :

- La plupart des masses d'eau littorales ne sont pas en bon état en 2019
- La dégradation des récifs coralliens de Martinique observées depuis des décennies s'accélère en 2022
- Les herbiers et mangroves sont également impactés
- La situation est alarmante : à terme possible perte des coraux, des écosystèmes associés des services rendus, des pressions globales qui s'accroissent : maladies (SCTLD, oursins diadèmes, sargasses, acidification des eaux, phénomènes cycloniques, espèces exotiques envahissantes...

Point d'information sur le renouvellement du Conseil de gestion en 2023

Les membres du conseil de gestion sont nommés pour une durée de cinq ans par arrêté conjoint du représentant de l'Etat en mer et du préfet du département qui ont conduit la procédure de création du parc naturel marin.

Le renouvellement du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique s'effectuera donc en 2023 selon un calendrier prédéfini qui a été présenté et approuvé.

Le Parc naturel marin de Martinique fait partie de l'Office français de la biodiversité (OFB). Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact Presse

Audrey Gineau / 0696 33 17 42
audrey.gineau@ofb.gouv.fr